

Objectif

Le but de ce séminaire est d'apporter aux participants les connaissances et les outils nécessaires à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et du droit de l'Union européenne pertinent.

Principaux thèmes abordés

- La CDPH : objet, principes et obligations générales, concepts clés, relation formelle et substantive avec le droit de l'Union européenne
- Le droit UE des personnes handicapées : jurisprudence de la CJUE
- Droits clés pour les personnes handicapées dans un contexte international, européen et national: capacité juridique, accès à la justice, aménagement raisonnable
- Application de la Convention dans des domaines spécifiques: emploi et détention

Qui devrait y participer?

Juges, procureurs et autres membres de juridictions provenant des Etats membres de l'UE ou des Etats candidats ou Etats membres de l'EEE ou de l'AELE ayant décidé de participer au programme Droits, Egalité et Citoyenneté .

Cette publication a été produite avec le soutien financier du Programme «Justice 2014-2020» de l'Union européenne. Le contenu de cette publication est de la seule responsabilité de l'ERA et ne peut être considérée en aucune façon comme reflétant l'opinion de la Commission européenne.

Intervenants invités

Jean-Sébastien Blanc, Conseiller, surveillance de détention, Association pour la Prévention de la Torture (APT), Genève

Karine Caunes, Directrice de formation, Académie de Droit Européen (ERA), Trèves

Facundo Chavez Penillas, Conseiller, droits de l'homme et handicap, Haut-Commissariat pour les droits de l'homme, Organisation des Nations Unies (ONU), Genève

André Gubbels, Directeur général, Direction générale pour les personnes handicapées, SPF Sécurité, Bruxelles

Inmaculada Placencia Porrero, Chef d'unité adjoint, « Droits des personnes handicapées », DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion, Commission européenne, Bruxelles

Pekka Pohjankoski, Référendaire, Cour de Justice de l'Union européenne, Luxembourg*

*invité

Cette série de séminaires a reçu le soutien financier du Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale "EaSI" (2014-2020). Pour plus d'information, veuillez consulter: ec.europa.eu/social/easi

Pour plus d'information :
Karin Wenzel ou Jaroslav Opravil
Tel. +49 (0)651 937 37 423 ou 841
Fax +49 (0)651 937 37 773
kwenzel@era.int / jopravil@era.int



Financé par l'Union européenne



Europäische Rechtsakademie
Academy of European Law
Académie de Droit Européen
Accademia di Diritto Europeo



LE DROIT EUROPEEN DES PERSONNES HANDICAPEES ET LA CONVENTION DE L'ONU SÉMINAIRE POUR LES MEMBRES DE LA MAGISTRATURE

Trèves, 24-26 octobre 2016
ERA Conference Centre
Metzer Allee 4, Trèves (Allemagne)

Organisation :
ERA (Luísa Lourenço), avec le soutien de l'EFC (European Consortium of Foundations on Human Rights and Disability) et du FEPH (Forum européen des personnes handicapées) et en coopération avec la Commission européenne (Autorité contractante)

Langues:
Français et anglais (interprétation simultanée)

Référence: 416DV83





Lundi, 24 octobre 2016

- 13:00 Arrivée et accueil des participants
- 13:45 Bienvenue et introduction
I. CADRE INTERNATIONAL ET EUROPEEN DU DROIT DES PERSONNES HANDICAPEES
- 14:00 **La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) : concepts-clé**
- Objectif, principes généraux et droits dans la CDPH
Facundo Chavez Penillas
- 15:00 Discussion
- 15:15 **Droit européen des personnes handicapées**
- Le concept de handicap dans la jurisprudence de la CJUE
Pekka Pohjankoski
- 16:15 Discussion
- 16:30 Pause-café
- 17:00 **WORKSHOPS EN PARALLEL**
- | | |
|--|---|
| A. Le statut juridique de la CDPH et son rôle en tant qu'outil d'interprétation
<i>Karine Caunes</i> | B. Le renvoi préjudiciel comme instrument pour les juges garantissant les droits des personnes handicapées
<i>Pekka Pohjankoski</i> |
|--|---|
- 18:15 Fin de la première journée
- 19:30 Dîner

Mardi, 25 octobre 2016

- II. LA CDPH EN PRATIQUE : COMMENT ASSURER LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES**
- 09 :30 Remarques préliminaires
Inmaculada Placencia Porrero
- 10:00 **(Dis)Able? Facundo Chavez Penillas**
1. Capacité juridique : Art. 12 CDPH
- 11:00 Pause-café
- 11:30 **2. Accès à la justice : Art. 13 CDPH**
- 12:30 Discussion et échange d'expériences
- 13:00 Déjeuner
- 14:30 **« Aménagement raisonnable » : qu'est-ce que ça veut dire ? André Gubbels**
- 15:15 Discussion
- 15:30 Pause-café
- 16:00 **WORKSHOP DE CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES:**
Le rôle des juges nationaux en tant que garant du respect des droits et libertés des personnes handicapées
- 17:00 Discussion et échange d'expériences
- 17:15 Fin de la deuxième journée
- 19:30 Visite d'un vignoble, dégustation de vins et dîner

Mercredi, 26 octobre 2016

- 09:30 **SESSIONS EN PARALLEL**
- | | |
|--|--|
| A. Détention des personnes handicapées
<ul style="list-style-type: none"> • Détention illégale • Conditions de détention <i>Jean-Sébastien Blanc</i> | B. Handicap et Emploi
<i>André Gubbels</i> |
|--|--|
- 10:30 Pause-café
- 11:00 **WORKSHOPS EN PARALLEL**
- | | |
|---|--|
| A. Santé mentale en détention
<i>Jean-Sébastien Blanc</i> | B. Respect de l'article 27 CDPH
<i>André Gubbels</i> |
|---|--|
- 12:00 Discussion et échange d'expériences
- 12:30 Déjeuner léger et fin du séminaire

Le programme est susceptible de modifications.
 Pour une version actualisée du programme:
www.era.int